



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LORSQUE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION N'EST PLUS UNE EXCUSE POUR LES DISCOURS HAINEUX

Edmonton, 5 mars 2013 – L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta est heureuse de vous annoncer sa dernière miniconférence de la saison 2012-2013 à Edmonton et à Calgary. Sous le titre « Choc des valeurs canadiennes : la cause Whatcott », cette conférence permettra aux participants de mieux comprendre la décision rendue le 27 février dernier par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Saskatchewan Human Rights Commission c. William Whatcott*.

Pour l'occasion, notre conférencière sera M^e Patricia Paradis, directrice générale du Centre d'études constitutionnelles de l'Université de l'Alberta depuis février 2010. Durant plusieurs années, M^e Paradis a exercé comme conseillère et spécialiste des droits de la personne et elle a donné, pendant 15 ans, donné des cours sur les droits de la personne au Canada aux étudiants de la Faculté de droit de l'Université de l'Alberta.

Dans sa présentation, M^e Paradis parlera des limites juridiques acceptables pour empêcher la propagation de la haine envers certains groupes. Elle expliquera également pourquoi la Cour suprême a jugé que le code des droits de la personne de la Saskatchewan, en interdisant l'incitation à la haine contre les personnes en raison de leur orientation sexuelle, n'enfreignait pas la Charte canadienne des droits et libertés qui, elle, garantit la liberté de religion et la liberté d'expression, mais aussi les raisons qui ont motivé les juges d'invalider une portion de ce même Code. Cette dernière décision pourrait avoir des répercussions dans d'autres provinces et territoires.

M^e Paradis présentera tout d'abord sa miniconférence à Calgary

- Mardi 12 mars à midi au Palais de justice, 402S, 601 – 5 Street SW (Salon des avocats situé au 4^e étage de la Tour Nord).

Notre conférencière se rendra ensuite à Edmonton

- Jeudi 14 mars à midi au Palais de justice, au 1A Sir Churchill Square (Barristers' Lounge situé au 2^e étage de la Cour du Banc de la Reine).

Pour réserver votre place, veuillez communiquer avec l'AJEFA au 780-450-2443 ou à bureau@ajefa.ca

– 30 –

La mission de l'AJEFA est de faciliter l'accès aux services juridiques en français et de promouvoir l'utilisation de la langue française dans l'administration de la justice en Alberta.

Source : Mélanie Capton
Adjointe administrative
780-450-2443
bureau@ajefa.ca